



16 bis boulevard des Rochers  
35500 VITRE

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MAI 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 48 Présents : 38 Votants (dont 0 pouvoirs) : 38	L'an deux mille vingt et un, le trois mai le Bureau communautaire étant réuni à SAINT DIDIER après convocation légale, Date de convocation : le 26/04/2021
---	---

### **Etaient présents :**

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, Bernard RENOUE - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, Sandrine CLEMENT - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Gilbert GERARD - MOUSSE, Nelly MAREC - PRINCE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Isabelle LE CALLENNEC - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE,

### **Etaient absents :**

Elisabeth CARRE, Pascale CARTRON (excusée), André BOUTHEMY, Marie-Christine MORICE, Ludovic LE SQUER, Pierre MELOT, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Guy FERRE, Erick GESLIN (excusé),

**Considérant que le quorum est atteint, Mme Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté déclare la séance ouverte.**

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

### DB 2021\_016 : Aide d'urgence au rebond : attribution des aides pour les demandes reçues entre le 15 mars et le 10 avril 2021

La Présidente expose :

Vu l'encadrement temporaire des aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la crise sanitaire du COVID-19, C/2020/1863, adopté par la Commission européenne le 19 mars 2020 ;

Vu l'aide d'État n° SA.57299, amendant le régime SA.56985 « régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19 du 20 avril 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 2020\_100 du 16 juillet 2020 et n° 2020\_121 du 2 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021\_048 du 25 février 2021 approuvant la mise en place, entre le 15/03/2021 et le 31/05/2021, d'un dispositif d'aide d'urgence au rebond d'un montant forfaitaire de 1 000 € par bénéficiaire ;

Considérant les critères d'éligibilité de la dite aide, précisée en annexe de délibération n°2021\_048, à savoir toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :

- Située dans l'une des communes membres de Vitré Communauté ;
- Créée avant le 31 octobre 2020 ;
- Ayant un chiffre d'affaires annuel compris entre 10 000 et 500 000 € si l'entreprise est créée depuis plus d'un an à la date de la demande d'aide OU inférieur à 500 000 € le cas échéant ;
- Ayant subi une baisse du CA moyen 2020 d'au moins 50% par rapport au CA moyen 2019 pour les entreprises créées avant le 1/01/2020 OU ayant subi une baisse du CA moyen 2020 d'au moins 50% par rapport au CA moyen prévisionnel sur la même période de référence pour les entreprises créées à partir du 1/01/2020 ;

Considérant que l'aide de 1 000 € est financée intégralement par Vitré Communauté qui mobilise une enveloppe budgétaire de 200K€, excepté pour les entreprises créées après le 01/01/20 où l'aide est co-financée à 50/50 entre Vitré Communauté et la Région Bretagne (ayant un plafond de 500€ créateurs/repreneurs) ;

Considérant la possibilité pour les entreprises d'accéder et déposer un dossier de demande de subvention au titre dudit dispositif à compter du 15 mars 2021, depuis le site internet de Vitré Communauté ;

Considérant qu'à la date du 10 avril 2021, 25 demandes de subvention ont été déposées ;

Considérant que l'instruction de ces demandes a été effectuée en partenariat avec l'association Initiatives Portes de Bretagne afin de vérifier leur éligibilité au regard des critères d'attribution définies par délibération n°2021\_048 ;

**Il vous est proposé :**

**-d'octroyer aux sociétés listées ci-après, et remplissant les critères d'éligibilité, une aide d'urgence au rebond d'un montant forfaitaire de 1 000 € ;**

**-d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

Attribution d'une aide d'urgence pour les entreprises créées avant le 1/01/2020 :							
Entreprise	Commune	Activité	Date création	Date demande	Evolution CA 19/20	Montant accordé	Fincmt aide
SAS LE PONT D'ANJOU	La Guerche de Bretagne	Bar, hôtel, restaurant	05/18	17/03/21	-64,01 %	1 000 €	
SOISTIER RESTAURATION CHEF & COUVERTS	Vitré	Activités de restauration sous toutes ses formes, traiteur	11/11	18/03/21	-54,68 %	1 000 €	
SOUDURES ET CREATION 35	Châtillon en Vendelais	Réparation, création et vente de toute structure métallique,	05/18	20/03/21	-85,62 %	1 000 €	
TENDANCE GOURMANDES	Châteaubourg	Pâtisserie événementielle, revente de produits	10/18	22/03/21	-49,16 %	1 000 €	

		et matériels de pâtisserie					100 % par Vitré Communauté
SARL KIDNEY	Vitré	Bar, brasserie, pizzeria	04/19	22/03/21	-63 %	1 000 €	
CHEMINEES GARDAN	Val d'Izé	Travaux de construction spécialisés	09/09	23/03/21	-51,29 %	1 000 €	
SARL BRASSERIE DU TONNELIER	Saint M'Hervé	Fabrication et vente bières artisanales + bar licence 3	11/17	07/04/21	-59,98 %	1 000 €	
EURL PELHATRE	Bais	Taxi	03/16	06/04/21	-55,73 %	1 000 €	
MC LE GOSSIP	Vitré	Discothèque	01/14	09/04/21	-73,79 %	1 000 €	
SAS VTC HRC	Domalain	Véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC)	01/18	10/04/21	-73,18 %	1 000 €	

Attribution d'une aide d'urgence pour les entreprises créées entre le 1/01/2020 et le 31/10/2020 :								
Entreprise	Commune	Activité	Date création	Date demande	Evolution CA 20/CA prévisionnel	Montant accordé	Fincmt aide	Quote-part prévisionnelle Région remboursée à Vcté
SARL THS Hervé	Domagné	Transports routiers de frêt de proximité	01/10/20	15/03/21	-57,00 %	1 000 €	Vcté:50 % Région : 50 %	500 €
EURL OUEST COM	Châteaubourg	Agence de publicité	01/01/20	17/03/21	-59,63 %	1 000 €	Vcté:50 % Région : 50 %	500 €
FILLE OU GARCON	Vitré	Vente de matériels de puériculture neufs et d'occasion	29/06/20	29/03/21	-51,27 %	1 000 €	Vcté : 50 % Région : 50 %	500 €
SAS OMEX - Samuel Alibrandi	Vitré	Restauration traditionnelle mexicaine	21/09/20	29/03/21	-97,33 %	1 000 €	Vcté : 50 % Région : 50 %	500 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

## COMMUNICATION - TOURISME - ÉVÈNEMENTIELS

### DB\_2021\_017 : Association Rue des Arts : convention de partenariat 2021-2023 pour l'organisation du festival Des'ARTiculé

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 2020\_100 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 et la délibération n°2020\_121 du Conseil communautaire du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la décision n°2017-014 du Bureau communautaire en date du 27 février 2017 approuvant la convention pluriannuelle 2017-2019 avec l'association Rue des Arts, relative à l'organisation et aux modalités de soutien du Festival DésARTiculé ;

Vu la décision n°2019\_040 du Bureau communautaire en date du 28 octobre 2019 approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'organisation du Festival DésARTiculé, relatif à la prolongation d'un an du festival Des'ARTiculé ;

Vu la décision du Président n° 2020\_188 du 26 juin 2020 approuvant l'avenant n° 2 à la même convention, relatif au changement de date et de format de l'édition 2020 du festival ;

Considérant que dans le cadre de sa politique touristique, Vitré Communauté souhaite capitaliser sur l'événementiel culturel ;

Considérant l'intérêt culturel et patrimonial pour Vitré Communauté de soutenir financièrement l'organisation de cet évènement ;

Considérant que les statuts de Vitré Communauté disposent le soutien de la Communauté d'agglomération au festival DésARTiculé ;

**Il est proposé aux membres du Bureau communautaire :**

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de partenariat 2021-2023, à conclure avec l'association Rue des Arts, relative aux conditions d'organisation du Festival DésARTiculé et prévoyant le versement d'une subvention annuelle à hauteur de 20 000 €, telle que jointe en annexe ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.

Ce soutien financier est inscrit au budget annuel « évènementiel ».

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

**Fin de séance**

---

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20 h 45.**

---

Fait à Vitré  
Le 4 mai 2021

La Présidente de Vitré Communauté  
Isabelle LE GALLENNEC

